

## 2021, année résolument optimiste.

Chères Gardouchoises et Gardouchois,

Nous devons, à mon sens, retenir de cette pandémie et de la situation dans laquelle elle nous plonge depuis bientôt un an, si j'ose dire, que le meilleur : la solidarité, le soutien à nos séniors, la reconnaissance des métiers de proximité de première ou seconde ligne, notre capacité à relever les défis que l'adversité pose sur notre chemin.

Nous devons aborder l'avenir et ce, quoi qu'il nous réserve, de façon positive.

Cette situation s'impose à nous mais nous restons mobilisés à vos côtés pour : vous informer, vous rassurer et vous faciliter votre quotidien en cette période morose, telle est notre mission.

### VOUS INFORMER

Vous le découvrirez dans ce bulletin avec de nouvelles informations notamment sur le travail de vos élus, avec un contenu revisité pour donner plus de sens à notre action qui va même au-delà de nos prérogatives avec une seule ambition, l'intérêt de tous.

### VOUS RASSURER :

Les services de la commune sont à vos côtés au quotidien pour répondre à vos questions quel que soit le sujet. Mes permanences vous restent accessibles sur rendez-vous, le mardi et le jeudi soir.

En ce moment, la vaccination est une préoccupation majeure pour nos séniors sans oublier l'application des protocoles sanitaires à l'école pour les familles.

La municipalité soutient aussi les commerçants et les associations, nos partenaires de toujours.

### FACILITER VOTRE QUOTIDIEN :

Le dossier de ce bulletin est aussi consacré à la sécurisation de la traversée de notre commune.

- Améliorer la circulation, faire baisser la vitesse dans notre village sont un enjeu plus que jamais d'actualité, tout comme celui de revoir le sens de circulation de certaines de nos rues ou celui qui vise à améliorer la qualité de vie à Gardouch.
- Soutenir la culture et le sport, dynamiser le commerce local, favoriser la mobilité douce.

Bonne lecture, prenez bien soin de vous et surtout restez **OP-TI-MISTES !**



Le Maire,  
**Olivier GUERRA**

Vice-Président Terres du Lauragais  
en charge de l'Economie



### Mairie - Nouveaux horaires

En raison des nouvelles mesures adoptées sur le territoire, les horaires d'ouverture de la Mairie sont modifiés.

Mardi : 9h00 -12h00 et 13h30-18h00

Jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30-18h00

Lundi, mercredi et vendredi, les horaires restent inchangés

## Alerte météorologique – information de la part des membres de la Commission Prévention et Sécurité.

*Les évènements météorologiques de grandes ampleurs sont de plus en plus fréquents et impliquent de la part de chacun de nous une vigilance accrue. A chaque alerte de Météo France et à partir du niveau Orange, la municipalité hors du champ des compétences communales, met en place avec 7 élus volontaires et ce tout au long du mandat, une cellule de surveillance du territoire communal (cours d'eau, chemins, patrimoine...). Même si pour certains, la municipalité ne sera jamais à la hauteur de leurs attentes et que la critique est souvent aisée, c'est avec beaucoup d'humilité, de recul nécessaire et de bon sens que les élus de la petite commune que nous sommes, prennent encore très au sérieux cette mission volontaire d'intérêt général. L'occasion, une nouvelle fois dans ce bulletin, d'y apporter quelques précisions supplémentaires, mais également de légitimer ainsi une action communale malheureusement trop souvent dénigrée et non reconnue à sa juste valeur.*

### Retour sur les derniers évènements du 29 au 31 janvier 2021 :

Lors de ces 3 jours, Météo France a mis en place une vigilance Orange « fortes pluies, risque d'inondation locale » sur notre département entraînant une réaction immédiate du dispositif « prévention sécurité » mené par le Maire et les élus concernés :



- Echanges constants pendant ces 3 jours, 24h/24, entre le Maire, ses Adjoints et les élus municipaux sur la conduite à tenir, planification et organisation des 9 points principaux de surveillance habituels et des fréquences des contrôles en amont et en aval du Gardijol.
- La situation ne présentant pas un danger imminent, il n'a pas été nécessaire de mettre en place la Cellule de gestion de crise.

**La Cellule de crise - L'organisation en cellule de gestion de crise prévue par la Mairie (enrichie notamment suite aux différents retours d'expérience) comprend plusieurs étapes selon la situation. Les membres s'appuient notamment sur les informations des sites officiels (Vigicrue, Météo France et Météoradar).**

Le Maire est en relation avec la cellule de crise de la Préfecture mais aussi par la suite, avec les pompiers et la Gendarmerie du secteur voire les membres du Centre Communal de l'Action Sociale. Une première phase d'avertissement de la population à risque est réalisée en porte à porte par les élus de la cellule. Puis, si la situation s'aggrave une phase d'évacuation avec les différents acteurs est prévue conformément au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) validé en 2016 par les services de l'Etat. La sirène d'alerte est enclenchée soit par la Préfecture soit directement par le Maire. La population, quant à elle, suit scrupuleusement les préconisations du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) diffusé depuis 2016 par la municipalité à l'ensemble des gardouchois et des nouveaux habitants qui se font connaître auprès des services municipaux.

Pour votre information, cette Cellule de crise a déjà été activée dans la nuit du 22 au 23 janvier 2020 ainsi que pendant 5 jours, du 16 juillet au 21 juillet 2018, lors des évènements climatiques exceptionnels qui ont touché durement notre département ainsi qu'une partie de la commune avec l'inondation qui s'en est suivie.

Nous vous invitons à lire le récapitulatif détaillé de l'historique des nombreuses actions menées par la municipalité et les différents acteurs depuis juillet 2018, qui se trouve disponible sur le site internet de la mairie via le lien suivant :

<https://www.mairie-gardouch31.fr/fr/dossier-inondations.html>

Enfin, conformément au programme communiqué lors de la campagne électorale, la municipalité envisage de se rapprocher des services de l'Etat afin éventuellement de créer, pour les élus membres de la Cellule de Gestion de Crise, une réserve communale de Sécurité Civile. Ce dispositif permettra entre autres aux élus responsables, de bénéficier d'outils, de formations adéquates liées à la gestion de risques majeurs (naturels ou technologiques).

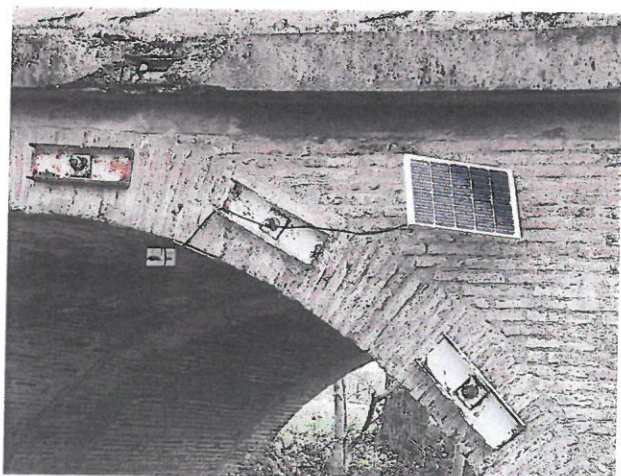
## Balise / système d'alerte local

La volonté de la municipalité est aussi de se munir d'outils qui pourraient aider les élus à anticiper leur mission volontaire de sécurité, sans pour autant que ces outils se substituent à l'indispensable présence humaine.

Ainsi, sur proposition du Maire, depuis le 17 décembre 2020, une balise (ou système d'alerte local) a été installée sous le pont de la D16. Celle-ci, est en cours de paramétrage et permet d'ores et déjà de connaître en temps réel, le niveau du Gardijol. Comme évoqué, cet outil vient compléter le dispositif de surveillance humaine effectuée sur le terrain lors d'éventuels risques d'inondation. Le prestataire qui traite les données de la balise, reste en contact régulier avec le Maire, comme ce fut d'ailleurs le cas lors des dernières situations météorologiques début et fin janvier dernier.

Au regard de l'intérêt de certaines municipalités concernées par le risque d'inondation, divers contacts ont été pris pour envisager éventuellement l'installation d'autres stations le long de la rivière. La municipalité pourrait ainsi bénéficier, in fine, de données supplémentaires grâce à un réseau efficace, dans l'intérêt de tous. Rappelons que cet appareil à la pointe de la technologie et entièrement financé à hauteur de **6 000€/an** par la commune de Gardouch, garantit un suivi heure par heure du niveau de notre rivière.

Enfin, conformément aux engagements pris également dans son programme, la municipalité a prévu d'accompagner la mise en place de chantiers participatifs de plantation de haies et de nettoyage du cours d'eau. Un premier chantier participatif était prévu en décembre 2020 en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan et le syndicat Hers Girou, mais celui-ci a dû être annulé à cause des restrictions sanitaires actuelles. La volonté de la Mairie reste malgré tout intacte pour faire aboutir ces types de projets qui ont également des avantages écologiques.



# SECURITE ROUTIERE



Un des principaux points du programme électoral de la Municipalité : Sécurisation du centre bourg et de Laval.

**L'importance du choix des équipements routiers au regard des difficultés rencontrées, dans le cœur du village ainsi qu'au hameau de Laval, liées à la dangerosité des excès de vitesse.**

Pour les personnes publiques comme l'Etat, les mairies ou les collectivités territoriales, la sécurité routière demeure un sujet primordial. Ainsi, les statistiques des victimes de la route sont suivies scrupuleusement avec pour objectif permanent de les faire diminuer.

Pour aider à limiter les accidents de la route, il existe différentes techniques comme des ralentisseurs : dos d'âne, coussin berlinois en béton, **coussin lyonnais**, gendarme couché.

La signalisation et la prévention sont aussi fondamentales avec des balises, **des radars dissuasifs ou pédagogiques, la matérialisation des zones à 30km/h....**

## Programme de sécurisation routière pour 2021-2022

1. Création de zones limitées à 30km/h, la Municipalité se lance dans l'aménagement de ces zones sur les axes principaux du village.

Il a été déterminé qu'à 30 km/h, les chances de survie d'un piéton sont de 95 %, contre 53 % à 50 km/h. C'est la raison pour laquelle de nombreuses communes ont opté pour la limitation à 30 dans certaines zones très fréquentées par les piétons.

2. Choix de l'implantation de coussins lyonnais en partenariat avec les services techniques de la Direction de la Voirie et des Infrastructures du Conseil Départemental de la Haute Garonne (DVI)

Le coussin lyonnais permet de faire ralentir les voitures dans les zones limitées à 30 km.

Le ralentisseur en béton ou en enrobé, directement implanté dans la voirie, est un équipement de prévention très efficace. Il encourage les conducteurs à adapter leur vitesse en ville, tout en garantissant de bonnes conditions de sécurité à tous les usagers de la route en réduisant les nuisances sonores.

3. Des radars pédagogiques supplémentaires seront implantés.

Les membres de la Commission Voirie (Olivier GUERRA-Maire, Patrice BEAUVILAIN-Adjoint, et les Conseillers Municipaux, Joseph BELAUD, Stéphane CARAUD, Gilles BOURROUNET et Christian MIQUEL) finalisent le dossier d'installation de ces équipements avec la participation de la Préfecture et sur les conseils d'ingénierie de la DVI.

Ces travaux d'aménagement se feront en 2 phases avec une enveloppe budgétaire n'excédant pas les 50 000€, subventionnée par le Département dans le cadre des « Amendes de Police ».

Rappel des équipements déjà installés en agglomération :

- 4 Radars pédagogiques
- 3 chicanes
- 1 plateau ralentisseur au niveau de l'école
- Intégration du hameau de Laval dans l'agglomération pour une limitation à 50km/h conformément au code de la route.



# PLAN DE CIRCULATION

## Le sens unique, la voie d'une solution ?

Vous êtes nombreux à signaler la difficulté de circulation dans la rue Côte Pavé.

Elle est très étroite, très pentue, se termine par un virage dont la visibilité est moindre. Les riverains tiennent à leurs places de stationnement, le long de la route, pour pouvoir continuer à se garer près de chez eux ou garer leur véhicule dans leur garage, de ce fait le croisement de deux véhicules est impossible.

La Municipalité a donc décidé d'étudier la possibilité de mettre la rue en sens unique de circulation.

### Les sens uniques présentent certains avantages, puisqu'ils permettent :

- De limiter l'emprise des rues, notamment dans le cas de petites rues résidentielles.
- D'allouer de l'espace de stationnement sur rue dans les quartiers densément peuplés.
- De limiter la circulation et améliorer la sécurité des piétons et la convivialité de la rue.
- Les sens uniques simplifient la traversée des piétons puisque le flux des véhicules motorisés ne provient plus que d'un seul côté.
- Ils réduisent aussi fortement le nombre et la complexité des mouvements tournants.
- Ils annulent le risque de collision frontale.
- Ils facilitent la mission du service public pour le ramassage des ordures ménagères ainsi que l'accessibilité des véhicules de secours.

Ainsi, la rue Côte Pavé et l'Impasse des Iris seraient accessibles uniquement par la rue de la République.



Circulation dans le sens de la montée  
De la rue de la République vers la rue  
de l'Eglise



Interdiction de descendre la rue Côte Pavé

La Municipalité programmera une réunion publique avec les habitants du quartier, afin de réfléchir ensemble à une configuration optimale alliant sécurité des usagers, confort de circulation et intérêt général.

Cette concertation devrait être programmée avant la fin de l'année.



**Ça vous agace ?  
Nous aussi !!!**  
Déjections canines :  
une question de  
civisme.

La Municipalité a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs et les espaces verts. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

On l'a tous vécu, se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, cela porte-bonheur, il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

### Des « toutounets » pour des trottoirs propres

La commune met à la disposition des propriétaires de chiens, des « toutounets ». Entendez par là des distributeurs de sacs gratuits.

Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité.

Retrouvez ces distributeurs sur l'ensemble de la commune, dans les zones dites « sensibles ».

Ces distributeurs sont remplis chaque semaine par les services techniques.



**En cas de distributeur vide, n'hésitez pas à le signaler à l'accueil de la mairie au 05.61.81.60.97**

## Un projet pour redonner vie à l'ancienne minoterie

Comme vous le savez peut-être, notre commune abrite un lieu chargé d'histoire, implanté dans le cadre remarquable de l'écluse des Agals : l'ancienne minoterie « ANDRIEU » du nom des anciens propriétaires.

Les nouveaux propriétaires ont récemment créé une association baptisée « Canal Coop' », pour porter un projet de réhabilitation de ce bâtiment de 850m2. Ils imaginent un lieu d'un genre nouveau au service de l'animation de la vie locale. Un lieu d'activités multiples ouvert à tous, offrant des espaces de travail partagés, des espaces de création, de diffusion artistique.

Un lieu pour exercer son activité professionnelle, partager, échanger des savoirs et savoir-faire, coopérer autour de projets, s'initier ou se perfectionner aux pratiques artistiques, se divertir, assister à des spectacles, consommer local, ou simplement prendre un verre entre amis ou en famille. Un lieu dédié au bien-vivre, quand viendront les jours meilleurs que nous attendons tous !

Un plus indéniable pour notre commune avec, bien entendu, le soutien de la Municipalité et des collectivités territoriales partenaires.

**Pour avancer au mieux, cette nouvelle association « Canal Coop' » lance un questionnaire que vous trouverez joint à ce journal, afin d'identifier dès maintenant vos principaux besoins et d'inviter les personnes intéressées à les rejoindre.**

**Merci d'avance pour vos réponses !**



# D'une cagnotte en faveur des Resto du Cœur à un moment de convivialité....

En cette fin d'année difficile, les Elus de la commission Cadre de Vie ont tenu à mettre un pied de nez à la morosité ambiante en alliant solidarité et convivialité autour de l'esprit de Noël.

L'inauguration de l'Arbre à souhait a permis de se retrouver, d'échanger, de se sourire du regard, de découvrir pour certains les étals de notre marché en dégustant du vin chaud et des marrons grillés, tout en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire réglementaire.

Les enfants ont même eu la joie de voir le Père Noël ; une satisfaction pour nos petits qui ont eux aussi participé en réalisant leurs propres cartes accompagnées de messages d'espoir émouvants.

Les messages, parlons-en ...

## Divers et variés, en grande partie orientés vers le bonheur et la santé.

La santé, vœux que nous souhaitons tous mais qui cette année prend une tournure très particulière au travers de vos messages :

« *Disparition du virus, proches et familles épargnées par le virus, suppression des masques (surtout chez les enfants), reprise des activités suspendues, disparition des mesures barrières pour pouvoir retrouver la liberté, la convivialité.* »

## Des vœux en adéquation avec le programme municipal :

Civisme : De nombreux vœux en direction des autres, reprenant les valeurs de solidarité et d'entraide portées par les membres du Conseil Municipal.

Ecologie : Plusieurs vœux dans ce domaine où d'ailleurs Gardouch a été récompensé récemment avec l'obtention de 2 grenouilles au Label zéro phyto.

Sécurité : Certains d'entre vous ont demandé à leurs concitoyens de ralentir dans les rues de Gardouch, d'autres ont suggéré l'installation de ralentisseurs.

## Mais surtout de la poésie :

« *Des pluies d'étoiles filantes, des coupes du monde de football, des voyages dans l'espace, des sourires dans les yeux, des retrouvailles en famille, des étreintes chaleureuses ou tout simplement du bonheur pour soi ou pour les autres* »

Un grand merci à tous pour votre participation. Merci aux 13 associations, aux 9 commerçants qui ont diffusé les cartes de vœux et aux membres de la Commission Cadre de Vie (Olivier GUERRA Maire, Virginie MIR Adjointe, et les Conseillers Municipaux, Christian MIQUEL, Nadège FERRERO, Alain MILHAU) sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour.



Pour suivre l'actualité de notre commune rendez-vous sur le site : [www.mairie-gardouch31.fr](http://www.mairie-gardouch31.fr)

# Coronavirus

## Protocole sanitaire renforcé en milieu scolaire, le restaurant scolaire s'adapte



Depuis le lundi 08 février, les élèves des classes de CP au CM2 sont accueillis au portail de l'école après la pause méridienne de 13h50 à 14h00, pour une reprise de la classe à 14h00 avec une fin de classe à 16h15.

Le renforcement des protocoles sanitaires ne permettait plus d'assurer pour les enfants de l'élémentaire, un temps de repas satisfaisant et respectueux des règles et contraintes toujours plus strictes.

Après concertation avec l'équipe enseignante et les représentants délégués des parents d'élèves, le Conseil Municipal de Gardouch dans sa séance du 02 février s'est prononcé pour une réorganisation temporaire du temps scolaire.

« ...Cet aménagement horaire indispensable garantit une application stricte des protocoles, le maintien d'un bon fonctionnement du restaurant scolaire et surtout un temps de repas plus adapté au contexte actuel... ». - Roger Dufour, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des affaires scolaires -

**Les élèves des classes maternelles ne sont pas concernés par ce changement.**

## A la demande de la Préfecture de la Haute-Garonne, le Centre de Vaccination du Lauragais a ouvert ses portes :

Ce centre est organisé conjointement par la Communauté Pluriprofessionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Terre du Lauragais, et la Clinique Monié.

Qui peut se faire vacciner ?

- Dans un premier temps, la vaccination est ouverte aux personnes de 75 ans et plus.

Comment procéder ?

- Vous devez tout d'abord consulter votre médecin traitant qui vous donnera toutes les informations nécessaires et vous prescrira le vaccin.
- Des créneaux seront ouverts en fonction des doses disponibles

La prise de RDV est à faire sur [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com)

Centre de Vaccination Covid-19  
du Lauragais